



Demande de renseignements

Par **paparipa**, le **20/02/2018** à **17:05**

Bonjour

je suis arrivé en France ça fait 9 ans avec un visa étudiants. ma carte de séjour est périmée depuis 2013. je suis en couple avec ma copine qui a une carte de séjour de 10 ans depuis 2015. et on a un enfant je voulais savoir si j'ai le droit d'avoir la carte de séjour???

Par **amajuris**, le **20/02/2018** à **17:12**

bonjour,

" Si vous êtes partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous pouvez notamment prouver :

- avoir conclu un Pacs,
 - la réalité de la relation avec votre partenaire,
- et l'ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions)."

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

il semblerait donc que vous puissiez obtenir un titre de séjour si vous remplissez les conditions ci-dessus.

salutations